



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasserah HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine du MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON M. Jean PREVOST

*- Conseillers municipaux -*

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, Mme Véronique RONDOT, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Pascal GENTIL, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoints -*

M. Amirouche LAIDI à Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

Mme Marie LE LAN à Mme Béatrice de LAVALETTE, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle FLORENNES, M. Antoine KARAM à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à M. Nicola D'ASTA

**Absents non-représentés :**

*- Adjoints -*

*- Conseillers municipaux -*

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Yves LAURENT

**Secrétaire :**

M. Jean PREVOST

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2023-028 Attribution de subvention pour la section féminine de la Jeunesse Sportive  
Suresnoise**

**- Conseil Municipal du 20 avril 2023 -**

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la Délibération delib2023-004 portant attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023,

Considérant le souhait de la Ville de Suresnes de valoriser le développement du sport féminin,

Considérant la participation de la Jeunesse Sportive Suresnoise au tournoi international France Mediterranean Girls Cup qui aura lieu dans le département de l'Hérault en avril 2023.

Vu le budget communal,

Sur rapport de monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE  
Nombre de pour : 40  
Nombre de pouvoirs : 5  
Des membres présents ou représentés,  
Décide,**

**Article unique.-** de verser une subvention de 4 000 € à la Jeunesse Sportive Suresnoise pour la participation au tournoi international France Mediterranean Girls Cup qui aura lieu dans le département de l'Hérault en avril 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 28 avril 2023 et publié/affiché le 21 avril 2023 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes